

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 6 JUILLET 1882

PRÉSIDÉE

PAR M. MÉZIÈRES

DIRECTEUR.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXII

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FONDATAIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Deux prix de *deux mille francs* :

A la dame veuve PÉROIGNEZ DE VILLECOURT, à Salazie, *île de la Réunion*;

A Mariannette SAINT-MARTIN, à Nay, *Basses-Pyrénées*.

Deux prix de *quinze cents francs* :

A la dame veuve RUAULT, à Andigné, *Maine-et-Loire*;

A Marie-Anne FOURNIER, à Albaret-Sainte-Marie, *Lozère*.

Huit médailles de *mille francs* :

A Louise MAIGNAN, à Saumur, *Maine-et-Loire*;

A la dame veuve GOUBERT, à Saint-Simon, *Cantal*;

A Aimable-Eugène RASSICOT, à Granville, *Manche*;

A Eulalie DURAND, à la Poitevinière, *Maine-et-Loire*;

A Léonie BREUIL, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 34, à Paris;

A *Marie-Catherine* PARIS, à Dienville, *Aube*;
A *Joseph* PONÉE, à Bréhal, *Manche*;
A *Jacques* JOLLINIER, à Nantes, *Loire-Inférieure*.

Douze médailles de *cinq cents francs* :

A la dame veuve AMBLARD, à Faremoutiers, *Seine-et-Marne*;
A *Bernard* DINNAT, à Campagnan, *Hérault*;
A *Marie* TILLARD, à Sainte-Geneviève, *Aveyron*;
A *Marie* BOUQUET, à Estables, *Lozère*;
A la dame veuve LABÉDAN, à Auterrive, *Gers*;
A *Virginie* LECLERC, à Torigni-sur-Vire, *Calvados*;
A *Euphémie* FLAMERY, à Fontainebleau, *Seine-et-Marne*;
A *Joséphine* PERROT, à Lyon, *Rhône*;
A *Fanny* PRÉVOST, à Liancourt, *Oise*;
AUX époux BLONDELLOT, à Mouy-sur-Seine, *Seine-et-Marne*;
A *Marguerite-Virginie* BARBÉ, à Elbeuf, *Seine-Inférieure*;
A la dame veuve DESCOMBES, à Écully, *Rhône*.

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à
l'abbé PETITJEAN, à Herméville, *Meuse*.

PRIX MARIE LASNE.

Ces prix, de la valeur de *trois cents francs* chacun, doivent être donnés « *de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale.* »

Ces prix sont attribués :

- A la dame veuve BAUMONT, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*;
- A Marianne LAURE, à Valbonnes, *Alpes-Maritimes*;
- A Rosette TEMPÈRE, à Rosière, *Haute-Loire*;
- A Marie-Caroline-Bernardine LECLAIR, à Herqueville, *Manche*;
- A Barbe DELOY, à Saint-Nicolas-du-Port, *Meurthe-et-Moselle*;
- A Antoinette LEGUET, à Lyon, *Rhône*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est décerné à Henri-César LECROISEY, au Havre, *Seine-Inférieure*.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné à *Berthe RIARD*, à *Sanvic, Seine-Inférieure*.

PRIX ANONYME

FONDE PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à *M. et M^{lle} DESCOMET*, à *Rome*.
